

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 128/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CHALLENGE OPEN DATA ETUDIANT (CODé) AVEC L'UTEC

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.33.184 en date du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que la CAMVS porte un projet d'ouverture et de valorisation des données publiques locales, conformément à la loi pour une République numérique, et aux principes de l'Open Data ;

CONSIDERANT que la CAMVS et l'Organisme Partenaire souhaitent collaborer pour encourager les réutilisations des données en Open Data présentes sur data.melunvaldeseine.fr, en animant le Challenge Open Data Étudiant (C.O.D.E.) ;

CONSIDERANT que ce partenariat vise à favoriser l'innovation, la transparence et l'attractivité du territoire, tout en sensibilisant les étudiants à l'utilisation des données publiques. Les Parties conviennent ainsi d'encadrer leur collaboration dans le cadre du C.O.D.E., qui se déroulera du 1er octobre 2025 au 1er juin 2026 ;

DECIDE :

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec l'UTEC, une convention de partenariat pour le challenge OPEN DATA étudiant (CODé), ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 16/10/2025

Accusé de réception

077-247700057-20251016-61146-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025

Publication ou notification : 16 octobre 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin